

Sélection d'article sur la politique suisse

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| Requête | 24.04.2024 |
| Thème | Politique étrangère |
| Mot-clés | Sans restriction |
| Acteurs | Turquie |
| Type de processus | Sans restriction |
| Date | 01.01.1990 - 01.01.2020 |

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ammann, Amando
Barras, François
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Citations préféré

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Politique étrangère, Turquie, 1990 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

| | |
|--|----|
| Chronique générale | 1 |
| Politique étrangère | 1 |
| Relations avec l'UE | 2 |
| Relations avec des organisations internationales | 2 |
| Relations avec d'autres Etats | 3 |
| Bons offices | 11 |
| Politique du développement | 12 |
| Politique économique extérieure | 12 |

Abréviations

| | |
|---------------|---|
| UNO | Organisation der Vereinten Nationen |
| DBA | Doppelbesteuerungsabkommen |
| EFTA | Europäische Freihandelsassoziation |
| SECO | Staatssekretariat für Wirtschaft |
| APK-SR | Aussenpolitische Kommission des Ständerates |
| NGO | Nichtregierungsorganisation |
| OECD | Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung |
| SPK-NR | Staatspolitische Kommission des Nationalrats |
| APK-NR | Aussenpolitische Kommission des Nationalrates |
| IWF | Internationaler Währungsfonds |
| EU | Europäische Union |
| EVD | Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung |
| IAEO | Internationale Atomenergie-Organisation |
| ERK | Eidgenössische Kommission gegen Rassismus |
| NEAT | Neue Eisenbahn-Alpentransversale |
| EDA | Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten |
| WEF | World Economic Forum |
| G20 | Gruppe der zwanzig wichtigsten Industrie- und Schwellenländer |
| DEH | Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe |
| EG | Europäische Gemeinschaft |
| PKK | Kurdische Arbeiterpartei |
| BAWI | Bundesamt für Aussenwirtschaft |
| IKRK | Internationales Komitee vom Roten Kreuz |
| CDFR | Tschechische und Slowakische Föderative Republik |

| | |
|---------------|---|
| ONU | Organisation des Nations unies |
| CDI | Convention de double imposition |
| AELE | Association européenne de libre-échange |
| SECO | Secrétariat d'Etat à l'économie |
| CPE-CE | Commission de politique extérieure du Conseil des Etats |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| CIP-CN | Commission des institutions politiques du Conseil national |
| CPE-CN | Commission de politique extérieure du Conseil national |
| FMI | Fonds monétaire International |
| UE | Union européenne |
| DFE | Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche |
| AIEA | Agence internationale de l'énergie atomique |
| CFR | Commission fédérale contre le racisme |
| NLFA | Nouvelle ligne ferroviaire à traverser les Alpes |
| DFAE | Département fédéral des affaires étrangères |
| WEF | World Economic Forum |
| G20 | Groupe des vingt |
| DDA | Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire |
| CE | Communauté européenne |
| PKK | Parti des travailleurs du Kurdistan |
| OFAEE | Office fédéral des affaires économiques extérieures |
| CICR | Comité international de la Croix-Rouge |
| RFTS | République fédérale tchèque et slovaque |

Chronique générale

Politique étrangère

Politique étrangère

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 13.09.1990
BRIGITTE CARETTI

Lors de ses différentes interventions devant les Chambres, R. Felber décrit également l'**aide humanitaire** apportée par la Confédération en faveur des **personnes déplacées** à cause du conflit. Cette aide fut relativement conséquente – 10 millions de francs – et regroupa les forces de plusieurs organisations dont le CICR, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge mais aussi le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe et la Direction pour l'aide humanitaire et la coopération technique (DDA). Parmi les actions entreprises figurèrent notamment des dons à ces différents organismes ainsi qu'un soutien aux victimes bloquées en Jordanie (financement du rapatriement par avion, aides sur le terrain). La Suisse désire aussi, selon le conseiller fédéral, participer à l'aide internationale qui sera probablement octroyée aux trois pays directement touchés par la crise du Golfe persique (Egypte, Jordanie, Turquie) afin de compenser leurs pertes économiques.¹

ORDONNANCE / ARRÊTÉ FÉDÉRAL SIMPLE
DATE: 19.03.1991
ANDRÉ MACH

Les Chambres fédérales ont voté un crédit de 130 millions de francs pour financer une **action internationale**, sous la direction de la Banque mondiale, en faveur des pays les plus touchés par les retombées de la **crise du Golfe**, à savoir la Jordanie, la Turquie et l'Egypte. En effet, l'invasion du Koweït et l'embargo décrété par les Nations Unies à l'encontre de l'Irak ont eu de graves conséquences économiques sur ces trois pays: arrêt des exportations, interruption des transferts financiers de leurs ressortissants travaillant au Koweït ou en Irak et afflux de réfugiés. Plusieurs députés se sont opposés à l'aide en faveur de la Turquie, en raison des violations des droits de l'homme qui se produisent régulièrement dans ce pays; d'autres ont critiqué celle en faveur de la Jordanie en raison de son attitude favorable à l'Irak lors de la crise du Golfe. Une proposition socialiste demandant l'exclusion de la Turquie de l'aide a été rejetée à une large majorité par le Conseil national. D'autres membres de la commission ont demandé qu'Israël bénéficie aussi de l'aide suisse, étant donné qu'il a aussi été touché par la guerre. Mais, après que O. Stich a précisé qu'Israël n'avait pas souffert de l'embargo vis-à-vis de l'Irak, cette proposition a été retirée. De toute manière, en raison du caractère international de l'action sous l'égide de la Banque mondiale, il n'était pas possible de lier la contribution de la Suisse à certaines conditions particulières.²

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 10.04.1991
ANDRÉ MACH

De retour d'une **visite officielle en Iran et en Turquie** afin d'évaluer les possibilités de venir en aide aux **réfugiés kurdes d'Irak** affluant dans ces deux pays, le **chef du DFAE** s'est montré indigné par le traitement infligé par le régime de Saddam Hussein à sa minorité kurde. Le Conseil fédéral a décidé d'accorder une aide d'urgence de 12 millions de francs.³

RAPPORT
DATE: 17.06.2019
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2019, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **rapport 2018 de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe**. Filippo Lombardi (pdc, TI) et Manuel Tornare (ps, GE), respectivement rapporteurs pour la CPE-CE et la CPE-CN, sont tous deux revenus sur les points forts de la législature écoulée. Les deux élus ont notamment évoqué le scandale de corruption de certains élus de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) en lien avec l'Azerbaïdjan, la question du boycott russe du Conseil de l'Europe depuis près de deux ans – problématique déjà abordée à l'occasion du rapport 2017 – ainsi que les difficultés budgétaires de l'organisation internationale en charge de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, particulièrement depuis que la Turquie a décidé de diminuer le montant de sa contribution.

Que ce soit dans la chambre haute ou dans la chambre basse, le rapport en question n'a suscité aucun commentaire.⁴

Relations avec l'UE

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 17.11.1990
BRIGITTE CARETTI

Lors de la **réunion ministérielle de Göteborg (Suède)**, qui marquait le trentième anniversaire de l'AELE, trois déclarations de coopération furent signées avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Des pourparlers exploratoires ont été entamés avec la Turquie, dans le but de conclure, à terme, un accord de libre-échange.⁵

Relations avec des organisations internationales

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 24.09.1992
ANDRÉ MACH

Dès le résultat de la votation connu, le Conseil fédéral et la diplomatie helvétique ont mené des tractations serrées pour tenter d'obtenir **un siège au Conseil d'administration du FMI et de la Banque mondiale**. Bien que, depuis plusieurs mois, la création d'un 23^{ème} siège était prévue, son obtention par la Suisse devenait très compromise en raison de la candidature récente de la Russie. Durant les mois précédant l'assemblée annuelle du FMI de septembre où devaient avoir lieu certains remaniements en raison de nombreuses adhésions, les diplomates suisses ont multiplié les contacts avec les représentants de différents pays membres afin d'obtenir leur soutien ou d'accepter de participer au groupe de pays dont la Suisse deviendrait le chef de file. La Turquie et l'Afrique du Sud ont ainsi été approchées, mais sans succès. Par contre, plusieurs autres pays (Pologne, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Ouzbékistan, Turkménistan et Kirghizie) ont accepté de se joindre à la Suisse en échange du financement d'une partie des frais d'adhésion. Ces intenses efforts diplomatiques ont porté leurs fruits puisque le groupe de pays emmené par la Suisse s'est vu attribué par le Conseil des gouverneurs du FMI un 24^e siège dans les organes exécutifs des deux principales institutions de Bretton Woods. Le groupe dirigé par la Suisse rassemble 2,77% du total des voix du Conseil d'administration du FMI, ce qui le met au 18^e rang des 24 groupes de pays; à la Banque mondiale, le groupe dirigé par la Suisse représente 2,74% des voix.⁶

ORDONNANCE / ARRÊTÉ FÉDÉRAL SIMPLE

DATE: 06.10.1992
ANDRÉ MACH

Les deux Chambres ont approuvé à l'unanimité l'**accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République fédérative tchèque et slovaque (RFTS)** (92.069). Ce traité a pour objectif, d'une part, de permettre un meilleur accès des produits tchécoslovaques sur les marchés des pays de l'AELE et, d'autre part, d'éviter une éventuelle discrimination des pays de l'AELE vis-à-vis de la CE sur le marché tchécoslovaque. Plusieurs mesures transitoires sont prévues pour réaliser progressivement une zone de libre-échange entre les différents pays. Les domaines couverts par l'accord sont les suivants: le secteur industriel, les produits agricoles transformés et les produits de la pêche. Le secteur agricole fait l'objet d'un arrangement bilatéral entre la Suisse et la RFTS. Les Chambres ont également approuvé un accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et la Turquie.⁷

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL

DATE: 24.03.2006
ELIE BURGOS

Durant l'année sous revue, les chambres ont également adopté à l'unanimité l'arrêté fédéral sur l'**Accord de libre-échange conclu entre les Etats de l'AELE et Israël, la Roumanie et la Turquie**. C'est également à l'unanimité que les chambres ont ratifié l'**Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République tunisienne**.⁸

RAPPORT

DATE: 12.06.2017
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2017, les deux chambres du Parlement ont pris acte du rapport établi par la **Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe** pour l'année 2016.

Outre les questions en lien avec les domaines de l'asile, de la crise migratoire ou du terrorisme international, la situation en Turquie a, durant l'année sous revue, tout particulièrement préoccupé le Conseil de l'Europe. S'est alors posée la question de savoir si certaines des évolutions prônées par la Turquie sur des thématiques telles que la liberté de la presse, le respect de l'Etat de droit ou celui des droits de l'homme, notamment à la suite de la tentative de coup d'Etat de juillet 2016, étaient en adéquation avec les engagements souscrits par le pays auprès du Conseil de l'Europe. Jusqu'à présent, aucune sanction n'a été décidée à l'égard de la délégation turque. En revanche, en raison de l'attitude de la Russie dans le conflit qui l'oppose à l'Ukraine, le droit de vote de la délégation russe a lui été suspendu, occasionnant le départ des représentants de la Fédération de Russie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

L'image de l'institution en question a par ailleurs été considérablement écornée par différents soupçons de corruption. Le dernier scandale en date concerne Pedro

Agramunt, président de l'APCE depuis 2016. Il est reproché à l'Espagnol de s'être rendu à Damas au moyen d'un avion gouvernemental russe, un fait qui entache la crédibilité de l'Assemblée, notamment au regard des valeurs fondatrices du Conseil de l'Europe que sont la démocratie, l'Etat de droit et la défense des droits de l'Homme. Suite à la controverse, la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'APCE, présidée par Liliane Maury Pasquier (ps, GE), a formulé une résolution allant dans le sens d'une modification du règlement, afin d'octroyer à l'Assemblée parlementaire la possibilité de destituer son président.

A ce propos, Elisabeth Schneider-Schneiter (pdc, BL), également membre de la délégation parlementaire helvétique, a laissé entendre, dans les colonnes du SonntagsBlick, que Pedro Agramunt serait très probablement destitué lors de la session parlementaire du 9 octobre prochain.⁹

Relations avec d'autres Etats

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 06.04.1991
ANDRÉ MACH

Afin de discuter de **la situation dans la région du Golfe et de la persécution des populations kurdes d'Irak, le chef du DFAE s'est rendu en Iran et en Turquie.**¹⁰

INTERPELLATION / QUESTION

DATE: 24.06.1993
ANDRÉ MACH

En guise de protestation contre la répression dont les **Kurdes** sont victimes en **Turquie**, les communautés kurdes de plusieurs pays européens ont organisé différentes actions contre les intérêts et les représentations turcs en Europe. En Suisse, les **manifestations** dans les villes de Berne, Zurich et Genève furent particulièrement violentes; un mort parmi les manifestants et 8 blessés ont été déplorés à Berne. Condamnant ce recours à la violence, le Conseil fédéral a mis en place un état-major de crise et le ministère public a ouvert une enquête sur le déroulement de la manifestation. Il a rapidement été établi que le service de sécurité de l'ambassade turque était responsable du décès du manifestant kurde.¹¹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 23.07.1993
ANDRÉ MACH

Après une semaine d'enquête qui ont révélé la gravité des faits et face à l'absence de volonté de collaboration des autorités turques, le Conseil fédéral a demandé la **levée de l'immunité diplomatique** de trois membres du **personnel de l'ambassade**, suspectés d'avoir tiré des **coups de feu** lors de la manifestation. En cas de non-réponse dans un délai de 48 heures, le gouvernement avait annoncé qu'il envisageait d'expulser les trois employés. Par ailleurs, il a décrété, par voie d'ordonnance, l'interdiction d'achat et de port d'arme pour les ressortissants turcs en Suisse et a pris des mesures pour renforcer la surveillance des organisations politiques kurdes. Refusant de satisfaire aux exigences helvétiques, les autorités d'Ankara ont décidé de rappeler en Turquie les trois membres de l'ambassade concernés. Après le nouveau refus des autorités turques concernant la levée de l'immunité diplomatique d'un quatrième fonctionnaire, le Conseil fédéral a transmis une note de protestation exprimant sa déception et son indignation. Le Ministère turc des affaires étrangères a rejeté cette intervention en reprochant à la Suisse de ne pas avoir assuré la sécurité de ses représentants à Berne lors de la manifestation et de violer les accords internationaux sur la lutte contre le terrorisme en tolérant des organisations extrémistes sur son territoire.¹²

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.09.1993
ANDRÉ MACH

Quelques semaines plus tard, sur une sollicitation du juge d'instruction bernois en charge du dossier, le Conseil fédéral a demandé au gouvernement turc la **levée de l'immunité diplomatique de l'ambassadeur turc** et d'un autre employé; il a jugé cette mesure nécessaire pour faire la lumière sur les circonstances exactes de l'affaire. Refusant de donner suite aux exigences helvétiques, les autorités d'Ankara ont rappelé leurs deux ressortissants et décidé de renvoyer à Berne l'ambassadeur suisse en Turquie ainsi que deux autres diplomates helvétiques. Le Conseil fédéral a vainement protesté contre cette décision.¹³

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 21.09.1993
ANDRÉ MACH

Des **membres du PKK ont pris en otages trois Suisses** ainsi que de **plusieurs ressortissants étrangers** dans le Sud-Est de la Turquie. En échange de leur libération, les ravisseurs ont exigé des gouvernements occidentaux qu'ils cessent leur soutien politique, militaire et économique à la Turquie. Dans le cadre d'une mission humanitaire privée, une délégation parlementaire helvétique composée d'A. Fankhauser (ps, BL) et d'E. David (pdc, SG) s'est rendue sur place afin de négocier la libération des otages helvétiques. Après un mois de détention, ceux-ci furent libérés.¹⁴

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 18.08.1994
LIONEL EPERON

La Chambre d'accusation de la Cour suprême du canton de Berne a décidé de mettre un terme à **l'enquête sur les six diplomates turcs** tenus pour responsables de la fusillade survenue en juin 1993 devant l'ambassade de Turquie à Berne. Un manifestant kurde avait alors été tué. Le juge d'instruction bernois Peter Kunz a indiqué en effet qu'il était impossible de juger en Suisse les coupables présumés puisqu'il s'agissait exclusivement d'employés d'ambassade bénéficiant de l'immunité diplomatique et que la Turquie refusait de lever celle-ci. Le comportement des autorités turques dans le cadre de cette affaire a par ailleurs conduit les autorités judiciaires bernoises à renoncer à transmettre le dossier à Ankara.¹⁵

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 12.05.1997
LIONEL EPERON

Premier conseiller fédéral à effectuer une visite officielle en **Turquie** depuis les différends diplomatiques survenus entre les deux pays dès 1993, Jean-Pascal Delamuraz s'est rendu à Istanbul dans l'optique d'intensifier le dialogue entre Berne et Ankara. Lors des rencontres qu'il a eues avec le premier ministre Necmettin Erbakan ainsi qu'avec la vice-premier ministre Tansu Ciller et le président Süleyman Demirel, le chef du DFEP a pu aborder des sujets aussi divers que les relations bilatérales économiques, les droits de l'homme et l'élargissement de l'Union européenne.¹⁶

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 17.10.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Pour commémorer les **75 ans du Traité de Lausanne**, la Turquie désirait organiser une célébration au Palais de Rumine à Lausanne, lieu même de la signature de l'accord qui a officiellement mis fin à la Première Guerre mondiale et fondé la Turquie moderne. Devant le refus, pour des motifs de sécurité, du gouvernement vaudois et de la ville de Lausanne, la cérémonie a finalement été mise sur pieds à Montreux (VD). Néanmoins, le gouvernement turc a protesté officiellement auprès du DFAE, ne comprenant pas que Lausanne ne soit pas plus fière de ce traité historique. Par ailleurs, il a demandé sans succès l'annulation d'une manifestation kurde qui s'est déroulée à Lausanne le 24 juillet, jour de l'anniversaire du Traité. Pour le peuple kurde, tout comme pour les Arméniens, cet accord a invalidé celui de Sèvres conclu trois ans plus tôt qui leur conférait l'autonomie. A la suite de cet incident, Ankara a déclaré vouloir reconsidérer ses relations diplomatiques avec la Confédération. Finalement, le gouvernement vaudois est revenu partiellement sur sa décision et a autorisé la tenue d'une brève réception au Palais de Rumine en octobre.¹⁷

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 15.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse a demandé à Ankara de juger le **leader du PKK Abdullah Öcalan** selon les règles admises au Conseil de l'Europe et surtout que celui-ci ne soit pas condamné à mort. Des parlementaires socialistes suisses se sont rendus sur sol turc au mois de mars. Après que le leader kurde a malgré tout été condamné à la peine capitale, l'ambassadeur turc en Suisse a été convoqué par le DFAE pour se faire officiellement notifier la « vive préoccupation » du Conseil fédéral.¹⁸

POSTULAT

DATE: 13.03.2001
FRANÇOIS BARRAS

Alors que, la même semaine, l'Assemblée nationale française reconnaissait un **génocide arménien** nié par la Turquie, le Conseil national a rejeté de justesse (73 voix contre 70) un postulat Zisyadis (pdt, VD) allant dans ce sens. Le gouvernement turc s'est déclaré satisfait de la décision des parlementaires helvétiques.¹⁹

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 07.06.2002
ROMAIN CLIVAZ

La visite de Pascal Couchepin, accompagné de représentants de l'économie, devait avant tout porter sur les relations économiques entre les deux pays. Le gouvernement hôte a toutefois commenté le postulat du conseiller national genevois Jean-Claude Vaudroz (pdc) intitulé « Reconnaissance du **génocide des Arméniens de 1915** ». Moins contraignant que les textes précédents, il ne demande la reconnaissance du présumé génocide des arméniens que par le Conseil national. Le gouvernement turc, agacé par ce postulat soutenu par 113 députés, a demandé à la Suisse de tout mettre en œuvre pour que les deux pays conservent de bonnes relations. Il a estimé qu'il incombait aux historiens de faire la lumière sur ces événements. Pascal Couchepin a souligné le peu de force d'un postulat, instrument parlementaire peu contraignant. L'ambassadeur de Suisse avait déjà été convoqué pour des explications. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral a estimé que la question du jugement des massacres de l'époque relevait de la recherche historique et a rappelé que la Turquie, bien que reconnaissant ces massacres, avait une interprétation différente de celle de nombreux historiennes et historiens concernant la planification des massacres. Il a insisté sur le fait que la politique extérieure de la Suisse voulait contribuer à l'entente turco-arménienne et a estimé que l'adoption du postulat pouvait porter atteinte au dialogue officiel et régulier qui a été établi. Réagissant à la réponse du gouvernement, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) l'a jugée insuffisante. Elle a estimé que le dialogue ne pouvait s'instaurer que sur la reconnaissance des souffrances passées et a demandé à l'exécutif et au législatif de les reconnaître.²⁰

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 05.10.2003
ROMAIN CLIVAZ

A la fin du mois de septembre, le **Grand Conseil vaudois a accepté un postulat reconnaissant le génocide des Arméniens**. Il a ainsi emboîté le pas à de nombreux pays, ainsi qu'au canton de Genève. Ce dernier l'avait déjà fait en 1998 avec la signature, par son gouvernement, d'une déclaration allant dans ce sens. La conseillère fédérale en charge du DFAE, la socialiste genevoise Micheline Calmy-Rey, était membre de cet exécutif au moment de cette signature. Suite à la décision du parlement vaudois, le gouvernement turc a annoncé à l'ambassadeur suisse à Ankara **l'annulation de la visite en Turquie de la ministre suisse des affaires étrangères**. Alors que l'ambassadeur suisse sur place a parlé d'un affront fait à la Suisse et à sa conseillère fédérale, cette dernière a estimé que la réaction turque était excessive. Afin de calmer les esprits, les autorités turques ont, quelques jours après leur décision, parlé de report pour des « raisons techniques » et plus d'annulation. Le voyage d'une délégation de la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats a été annulé dans le sillage des événements de début octobre. Une majorité de la commission a estimé que l'atmosphère politique du moment n'était pas propice à cette visite. Son président a précisé qu'il ne s'agissait pas de mesures de rétorsion contre Ankara et que les contacts avec les parlementaires turques étaient maintenus. Les médias ont, à la fin du mois d'octobre, émis une nouvelle hypothèse concernant les motifs de l'annulation du voyage de Micheline Calmy-Rey. Ils ont fait état d'une note des services secrets turcs mettant en cause la ministre des affaires étrangères en lui attribuant des contacts avec des représentants de la minorité kurde en Suisse. Ce qui pouvait apparaître, dans un premier temps, comme une affaire d'espionnage au plus haut niveau, s'est révélé être une erreur d'appréciation des services de renseignement turcs.²¹

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 26.01.2004
ELIE BURGOS

Le Président de la Confédération Joseph Deiss a rencontré le premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan durant le WEF de Davos à la fin janvier. La rencontre visait à normaliser les relations entre les deux pays après la reconnaissance par le Grand Conseil vaudois, puis par le Conseil national en décembre dernier, du **génocide arménien** de 1915. La discussion devait également permettre de fixer une nouvelle date pour la visite de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, dont celle prévue fin 2003 avait été annulée par la Turquie.²²

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 01.01.2005
ELIE BURGOS

La conseillère fédérale **Micheline Calmy-Rey** a, de son côté, également effectué de nombreuses visites à l'étranger. Pour son premier voyage de l'année, la conseillère fédérale s'est rendue en Ukraine, afin de représenter la Suisse à la cérémonie d'investiture du nouveau président, Viktor Iouchtchenko. Début février, la cheffe du DFAE s'est rendue à Bruxelles, où elle a rencontré Javier Solana, le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, ainsi que Benita Ferrero-Waldner, la commissaire européenne aux relations extérieures et à la politique de voisinage. Les questions de la situation au Proche-Orient et de l'Initiative de Genève ont été abordées avec le

premier, alors que les Bilatérales II et les modalités de la future contribution suisse à la cohésion de l'UE élargie ont été au centre des discussions avec Mme Ferrero-Waldner. La conseillère fédérale a ensuite effectué une visite de six jours en Israël et en territoires palestiniens. Elle a rencontré tout d'abord le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le premier ministre, Ahmad Qoreï, à Ramallah, à qui elle a réaffirmé l'engagement humanitaire de la Confédération. Elle a également plaidé pour que l'Initiative de Genève ne soit pas « oubliée ». En Israël, elle a été reçue par son homologue et par le Président Moshé Katsav. Les entretiens ont porté sur les relations entre la Suisse et Israël, ce dernier pays s'étant plaint d'une campagne hostile à son égard dans certains parlements cantonaux suisses et dans les médias. La conseillère fédérale a ensuite effectué, à la fin février, une visite de six jours en Amérique du Sud. Elle s'est rendue au Pérou, en Argentine et en Uruguay. Elle s'est ensuite rendue à Ankara au mois de mars, afin de normaliser les relations entre la Suisse et la Turquie, qui se sont dégradées en grande partie à cause de la question très sensible du génocide arménien. Elle a notamment rencontré son homologue turc Abdullah Gül. La cheffe du DFAE a effectué une visite en Serbie-Monténégro au mois de juin. Elle y a rencontré le Président serbe Boris Tadic. Sujet extrêmement délicat, Micheline Calmy-Rey a prôné l'indépendance du Kosovo, province serbe actuellement sous protectorat international, et a offert les services de la Suisse, afin d'aider Serbes et Albanais dans leurs pourparlers. Le président serbe ne l'a pas entendu de cette oreille, puisqu'il a rétorqué que la « fragmentation » de la Serbie-Monténégro serait un « détonateur dangereux » pour la région. La conseillère fédérale a ensuite été reçue à Kiev au mois de juin, où elle a rencontré le Président Viktor Iouchtchenko. Une intensification des relations bilatérales entre la Suisse et l'Ukraine, notamment en matière de coopération technique et économique, a figuré au menu des discussions. Fin juin, Micheline Calmy-Rey a effectué une visite aux Etats-Unis, où elle a rencontré son homologue américaine Condoleezza Rice. De nombreuses questions ont été abordées, dont l'arrivée au pouvoir d'un ultraconservateur en Iran, un nouveau protocole additionnel aux Conventions de Genève, ainsi qu'un accord commercial bilatéral (accord de libre-échange) entre la Suisse et les Etats-Unis. La conseillère fédérale s'est en outre rendue au siège de l'ONU à New York, où elle a rencontré Kofi Annan. Après une visite officielle à Madrid, où elle a été reçue par son homologue espagnol, la cheffe du DFAE s'est rendue au Kosovo. Elle y a rencontré le Président kosovar Ibrahim Rugova et le premier ministre Bairam Kosumi. Elle a réaffirmé que le DFAE souhaitait une « indépendance formelle » pour le Kosovo. Cette prise de position, n'a pas manqué de susciter les critiques de Belgrade, mais également des remous aux chambres fédérales. Suite à une visite à Budapest, où elle a rencontré son homologue hongrois, Micheline Calmy-Rey a effectué une tournée au Proche-Orient au mois de novembre. Ce voyage en Egypte, en Israël, dans les territoires palestiniens et au Liban a été centré principalement sur l'adoption d'un emblème additionnel pour le Mouvement de la Croix-Rouge. Au cours de cette visite, elle a rencontré le premier ministre israélien Ariel Sharon et le Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas. En fin d'année, la conseillère fédérale s'est rendue en Slovénie, afin d'évoquer l'aide de la Suisse à la cohésion de l'UE, et à Prague, où elle a été reçue par son homologue tchèque.²³

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.01.2005
ELIE BURGOS

Dans le cadre d'une visite de cinq jours en Indonésie et à Singapour, afin d'intensifier les relations commerciales entre la Suisse et ces deux pays, le conseiller fédéral **Joseph Deiss** a visité la région de Banda Aceh, dévastée par le tsunami. Il s'est ensuite rendu à Budapest, où il a rencontré le ministre hongrois de l'économie et des transports et le ministre en charge du développement régional. Les discussions ont principalement porté sur la promotion de la coopération entre la Suisse et la Hongrie. Répondant à une invitation chinoise formulée en 2004, le chef du DFE s'est rendu en Chine au mois de juillet, pour une visite d'une semaine. À la tête d'une forte délégation économique, le conseiller fédéral a notamment rencontré à Pékin le vice-premier ministre Zeng Peiyan et le ministre du commerce Bo Xilai. Dans le cadre de l'accord de libre-échange envisagé avec les Etats-Unis, Joseph Deiss s'est ensuite rendu à Washington, où il a mené des discussions sur la question avec Robert Portman, le négociateur commercial américain. Ankara a annulé au mois d'août le voyage de Joseph Deiss, prétextant un problème d'agenda. Des tensions étaient notamment survenues suite à des divergences de vues entre les deux pays sur la question du génocide arménien. En fin d'année, Joseph Deiss a effectué plusieurs visites à l'étranger, dont une en Libye, première d'un conseiller fédéral dans ce pays nord-africain. Il s'est également rendu à Moscou, où il a rencontré le ministre russe du développement et celui des finances. Le chef du DFE a terminé l'année par une visite en Italie, auprès du ministre italien du commerce et de l'industrie, une en Bulgarie et une dernière en Algérie.²⁴

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 14.06.2005
ELIE BURGOS

Suite à l'annulation d'une visite en Suisse du ministre turc du commerce extérieur, une **délégation du parlement turc** s'est rendue en Suisse. Les députés turcs ont rencontré les conseillers fédéraux Micheline Calmy-Rey et Joseph Deiss, afin de s'entretenir au sujet des relations bilatérales difficiles entre la Suisse et la Turquie.²⁵

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.01.2007
ELIE BURGOS

Le ministre de l'intérieur **Pascal Couchepin** a effectué une visite officielle d'une semaine en Turquie au mois de février, afin de renforcer les liens entre les deux pays, mais également afin de faire avancer le dossier de l'accord sur la restitution des biens culturels illégalement importés et de conclure un accord de rapatriement. Il a en outre rencontré le chef du gouvernement Recep Tayyip Erdogan. Au mois de juin, le conseiller fédéral a effectué une visite de cinq jours en Algérie. Il s'est notamment entretenu avec le président Abdelaziz Bouteflika sur l'entrée de l'Algérie dans l'AELE. Il s'est ensuite rendu au Japon, où il a signé avec le ministre des affaires étrangères Taro Aso le premier accord de coopération scientifique entre la Suisse et le Japon. Premier conseiller fédéral à se rendre en Mongolie, Pascal Couchepin y a rencontré le chef du gouvernement.²⁶

PROCÉDURE JUDICIAIRE

DATE: 20.12.2007
ELIE BURGOS

Le **Tribunal fédéral** a rejeté l'ultime recours du président du Parti des travailleurs turcs, Dogu Perinçek. Ce dernier avait en effet été condamné par le Tribunal de police de Lausanne (jugement confirmé ensuite par la Cour de cassation pénale du canton de Vaud) pour discrimination raciale, selon l'art. 261bis du Code pénal (norme pénale anti-raciste) après avoir nié publiquement à trois reprises l'existence du génocide arménien. Il s'agit de fait du premier cas mondial de reconnaissance du génocide arménien par une Cour suprême d'un Etat.²⁷

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.01.2008
ELIE BURGOS

Président de la Confédération durant l'année sous revue, le conseiller fédéral **Pascal Couchepin** a effectué de nombreux voyages à l'étranger. Il s'est tout d'abord rendu au mois de janvier au Maroc, où il a été reçu par le premier ministre Abbas el-Fassi. De là, il s'est rendu en Egypte, où il a rencontré le président Hosni Mubarak, avec lequel il s'est entretenu au sujet du processus de paix israélo-palestinien. Le conseiller fédéral a également signé avec le ministre de la culture Farouk Hosni une déclaration d'intention en vue d'un accord de restitution de biens culturels. Au mois de mars, Pascal Couchepin a effectué une visite en Slovénie, au cours de laquelle il a rencontré le président Danilo Turk et le premier ministre Janesz Jansa. La question du Kosovo et des relations Suisse-UE ont notamment figuré au menu des discussions. En visite officielle en Azerbaïdjan au mois de mai, le président de la Confédération a rencontré le président Ilham Aliev. Il était accompagné de hauts représentants de la société Electricité de Laufenburg (EGL), désireuse d'acheter du gaz azerbaïdjanais pour alimenter un projet de gazoduc transadriatique. Il s'est ensuite rendu à Saragosse en Espagne à l'occasion de la Journée suisse de l'Exposition internationale, qu'il a visitée en compagnie du ministre espagnol de la culture. Début août, Pascal Couchepin a rencontré tous les principaux dirigeants vietnamiens au cours d'une visite dans l'Etat communiste. Il a notamment évoqué la conclusion d'un accord de libre-échange entre les deux pays à moyen terme. En octobre, le conseiller fédéral a tout d'abord rencontré le président français Nicolas Sarkozy à Evian en France, en marge d'une conférence de chefs d'Etat. Il s'est ensuite rendu au Liban, où il a été reçu par le président Michel Sleimane. Il a réitéré la volonté de la Suisse à participer au processus de réconciliation nationale au Liban en continuant notamment à accueillir des entretiens à Genève entre les différents partis politiques. Le Président de la Confédération a effectué une visite officielle en Turquie au mois de novembre, témoignant de la réconciliation entre les deux pays, après plusieurs années de tensions. Il a rencontré son homologue Abdullah Gül, qui s'est réjoui des mesures prises par la Suisse à l'encontre du PKK. En décembre, Pascal Couchepin s'est rendu au Chili. Il a souligné l'importance de la coopération scientifique entre les deux pays lors de sa rencontre avec la présidente Michelle Bachelet.²⁸

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 01.01.2008
ELIE BURGOS

La conseillère fédérale **Doris Leuthard** a conduit une mission économique de plusieurs jours au Mexique au mois de février, afin d'intensifier les relations commerciales entre les deux pays. Elle s'est ensuite rendue au Japon, où elle a signé, avec le ministre japonais des affaires étrangères un accord bilatéral de libre-échange et de partenariat économique entre les deux pays. En visite en Inde au mois d'avril, la cheffe du DFE a rencontré son homologue Kamal Nath. Les deux ministres ont déclaré qu'un accord de libre-échange entre les deux pays devrait être conclu dans l'année. Inaugurant le tout premier vol direct de SWISS à destination de Shanghai, Doris Leuthard a effectué une visite de cinq jours en Chine en mai. Ce déplacement avait pour objectif de rencontrer Chen Deming, le nouveau ministre chinois du commerce et de poursuivre le dialogue bilatéral en matière de libre-échange. La conseillère fédérale s'est rendue en Russie au mois de juillet. Elle a signé un plan d'action pour renforcer la coopération économique entre les deux pays avec son homologue russe. Afin d'entretenir les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE, la cheffe du DFE a rencontré trois commissaires européens à Bruxelles. En fin d'année, Doris Leuthard a effectué une visite en Turquie. Elle était accompagnée de représentants des principaux secteurs exportateurs suisses vers la Turquie.²⁹

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 23.05.2008
ELIE BURGOS

La Suisse et la Turquie ont signé une **convention pour éviter la double imposition** entre les deux pays.³⁰

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 12.09.2008
ELIE BURGOS

Le **ministre turc des affaires étrangères, Ali Babacan**, a été accueilli à Berne par Micheline Calmy-Rey pour une visite de travail. Les entretiens ont donné lieu à la signature d'un addendum au « Memorandum of Understanding » entre les deux pays, qui étendra à de nouveaux domaines le mécanisme de consultations politiques déjà mis en place.³¹

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 01.01.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de février, la cheffe du département de justice et police, **Evelyne Widmer-Schlumpf**, s'est rendue à Ankara afin de discuter de la lutte contre le terrorisme, de la criminalité organisée et de l'immigration illégale. Elle y a rencontré le premier ministre, Cemil Cicek, le ministre de l'intérieur, Besir Atalay, et celui de la justice, Mehmet Ali Sahin. Elle les a entre autres informés des mesures prises par le Conseil fédéral pour restreindre les activités du parti kurde du travail (PKK) sur le sol helvétique. En mars, elle s'est rendue à Washington et y a rencontré le nouveau ministre américain de la justice, Eric Holder. Les discussions se sont centrées sur la coopération judiciaire dans la lutte contre le financement du terrorisme et le crime organisé, les passeports biométriques et le sort des détenus de Guantanamo. La crise fiscale qui ébranlait les relations des deux pays n'a été abordée que marginalement. En octobre, elle s'est rendue à Beijing (Chine) pour rencontrer les ministres chinois de la sécurité publique, Meng Jianzhu, et de la justice, Wu Aiyang. Les discussions ont porté sur la coopération, la criminalité organisée, la traite des êtres humains et la migration illégale. La disparition du réalisateur tibétain Dhondup Wangchen, dont le cousin vit en Suisse, suite à son arrestation par les autorités chinoises, a également été abordée. En novembre, elle a rencontré le ministre de l'intérieur italien à Rome, Roberto Maroni, et son collègue de la justice, Angelino Alfano. Les discussions se sont focalisées sur la question de la coopération bilatérale dans les domaines de la migration, de la police et de la justice, notamment autour de l'accord de Schengen.³²

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 08.07.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En juillet, la Suisse a retiré son soutien à la construction du **barrage d'Illisu**. A la fin du mois de décembre 2008, l'Autriche, l'Allemagne et la Suisse avaient effectivement fait interrompre les travaux et les agences de garanties à l'exportation de ces trois pays avaient formulé des exigences liées à la protection de l'environnement, des biens culturels et de la population. Après le délai de six mois octroyé pour rendre le barrage conforme aux règles internationales et devant l'insuffisance de mesures satisfaisantes, la Suisse a annulé les garanties pour les 225 millions de francs d'investissements helvétiques dans le barrage.³³

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 23.09.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil fédéral a présenté son message demandant l'approbation de la signature de la **CDI** avec la Turquie. Au vu de l'adoption postérieure à cette signature des standards de l'OCDE relatifs à l'assistance administrative en matière fiscale, et de la volonté de la Turquie de renégocier cette convention, les chambres ont décidé de renvoyer le projet au Conseil fédéral afin de renégocier une nouvelle convention permettant d'appliquer le modèle d'accord de l'OCDE.³⁴

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 24.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil national a adopté une motion de sa CPE chargeant le Conseil fédéral de s'engager auprès du gouvernement turc pour faire respecter les droits de propriété des **monastères arméniens** et de reconnaître les droits de la minorité syrienne en Turquie.³⁵

MOTIONDATE: 17.06.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Contrairement au Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a rejeté la motion de la CPE-CN chargeant le Conseil fédéral de s'engager auprès du gouvernement turc pour faire respecter les **droits de propriété des monastères arméniens** et de reconnaître les droits de la minorité syrienne en Turquie.³⁶

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRALDATE: 25.08.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'approbation d'une **CDI** avec la Turquie.³⁷

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 26.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En novembre, le président turc, **Abdullah Gül**, est venu à Berne pour une visite de deux jours. Cette dernière marque un renforcement des relations bilatérales malgré les tensions ayant entourés la reconnaissance du génocide arménien par différents acteurs politiques helvétiques. La Confédération joue effectivement le rôle de médiateur dans les relations de la Turquie avec l'Arménie. Il a rencontré le Conseil fédéral pour discuter du processus de normalisation des relations entre ces deux pays et de la candidature d'Ankara à l'UE. Les discussions ont également abordé l'interdiction des minarets.³⁸

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 01.01.2011
ANITA KÄPPELI

Im Januar traf Bundespräsidentin **Micheline Calmy-Rey** bei einem Besuch in Berlin Bundeskanzlerin Angela Merkel. Im Zentrum der Gespräche stand die Schweizer Haltung zum Steuerstreit mit der EU und zum bilateralen Weg. Ebenfalls traf sich Calmy-Rey mit Bundespräsident Christian Wulff, mit dem deutschen Aussenminister Guido Westerwelle sowie mit Wirtschaftsminister Rainer Brüderle. Anfang Februar folgte die Aussenministerin der Einladung Ungarns und traf in Budapest den ungarischen Staatspräsidenten Pál Schmitt sowie den Aussenminister János Martonyi. Da Ungarn damals die EU präsidierte, standen die bilateralen Beziehungen zwischen der Schweiz und der EU im Zentrum des Besuchs. Der Bilateralismus mit der EU war ebenfalls ein zentraler Bestandteil der Gespräche, welche Bundespräsidentin Calmy-Rey im Februar in Brüssel mit dem Präsidenten des Europäischen Rates, Herman Van Rompuy, mit EU-Kommissionspräsident José Manuel Barroso sowie mit dem Präsidenten des Europäischen Parlaments Jerzy Buzek führte. Im selben Monat stattete die Bundesrätin dem spanischen König Juan Carlos I. einen offiziellen Besuch ab. Das Treffen diente unter anderem der Vorbereitung des königlichen Besuchs in der Schweiz im Mai. Im März stattete die Bundespräsidentin Aserbaidschan einen offiziellen Besuch ab. Anfang April weilte sie zur Eröffnung der Schweizer Botschaft in Eriwan, der Hauptstadt Armeniens. Mitte desselben Monats traf die Bundespräsidentin in Wien den österreichischen Bundespräsidenten Heinz Fischer sowie Bundeskanzler Werner Faymann. Sie nutzte zudem die Gelegenheit für einen Besuch beim Direktor der Internationalen Atomenergiebehörde (IAEA). Ende Mai besuchte die Aussenministerin in Tiflis die politische Führung Georgiens. Anfang Juni wurde sie vom italienischen Premierminister Silvio Berlusconi in Rom empfangen, mit welchem sie vor allem über Steuerfragen diskutierte. Dabei drückte sie ihr Missfallen über die italienische Haltung im Steuerstreit aus. Italien hatte die Schweiz aufgrund ihres Steuerregimes auf eine schwarze Liste gesetzt und übte insbesondere auf den Tessiner Finanzplatz Druck aus. Mitte des Monats stattete die Bundesrätin Polen einen offiziellen Besuch ab, welches Anfang Juni von Ungarn die EU-Ratspräsidentschaft übernommen hatte. Dementsprechend stand wiederum das Verhältnis Schweiz-EU im Zentrum des Gesprächs. Ende Juni besuchte Micheline Calmy-Rey aufgrund des 100-jährigen Jubiläums der diplomatischen Beziehungen zwischen Rumänien und der Schweiz Bukarest. Zusammen mit Bundesrat Schneider-Ammann traf die Bundespräsidentin

Mitte Juli den russischen Präsidenten Dimitri Medwedew zwecks Einweihung einer Zement-Fabrik von Holcim im russischen Kolomna. Dabei wurden diverse bilaterale und multilaterale Fragen diskutiert. Anfang August bereiste die EDA-Chefin Kenia und besuchte dabei ein UNHCR-Flüchtlingslager, welches mehrere hunderttausend Menschen beherbergt, die das von einer schweren Hungersnot betroffene Gebiet am Horn von Afrika verlassen mussten. In Vaduz traf Micheline Calmy-Rey Ende September am traditionellen Vierländertreffen die deutschen und österreichischen Bundespräsidenten Christian Wulff und Heinz Fischer sowie Fürst Alois von Liechtenstein. Ebenfalls Ende September nahm sie in Tunis am Task-Force-Treffen EU-Tunesien teil, das die europäischen Unterstützungsmöglichkeiten für eine nachhaltige Demokratisierung des Landes aufzeigen sollte. Auf Einladung der Aussenpolitischen Kommission des Europäischen Parlaments besuchte Micheline Calmy-Rey im Oktober Brüssel und erläuterte dem Parlament die Ziele der Schweizer Aussenpolitik. Mitte November stattete die Magistratin Kroatien einen offiziellen Besuch ab und wurde in Zagreb vom kroatischen Präsidenten Ivo Josipovic empfangen. Ebenfalls im November reiste sie nach Serbien, wo sie mit der politischen Führung des Landes zusammentraf. Den letzten Besuch im Ausland in ihrem Amtsjahr als Bundespräsidentin stattete Micheline Calmy-Rey der Türkei ab, wo sie in Ankara Präsident Abdullah Gül traf.³⁹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.01.2011
ANITA KÄPPELI

Anfang des Jahres traf sich **Doris Leuthard** im Rahmen des traditionellen Dreikönigtreffens in Bayern mit verschiedenen deutschen Spitzenpolitikern und legte dabei die Haltung der Schweiz zur EU dar. Die Verkehrsministerin folgte der Einladung ihres italienischen Amtskollegen im April und besuchte Rom, wo sie über die Südanlüsse der Neat diskutierte. Zudem unterzeichnete sie ein Memorandum of Understanding mit dem italienischen Industrieminister bezüglich der Zusammenarbeit im Bereich der erneuerbaren Energien. Die Bundesrätin traf sich im April in Brüssel mit dem für Energiefragen zuständigen EU-Kommissar Günther Oettinger. Das anvisierte Energieabkommen zwischen der Schweiz und der EU stand dabei im Zentrum der Gespräche. Es wurde vereinbart, die noch offenen Fragen, vornehmlich im institutionellen Bereich, bis im Herbst zu klären. Bei einem Besuch in den USA im Juli führte die Bundesrätin Gespräche im Bereich der Energiepolitik und des Klimaschutzes. Im August stattete die Energieministerin der Türkei einen Besuch ab, um in Ankara mit den zuständigen türkischen Ministern über eine vertiefte Kooperation im Energie- und Umweltbereich zu sprechen.⁴⁰

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 04.05.2011
ANITA KÄPPELI

Der **Präsident Armeniens Sersch Sargsjan** wurde Anfang Mai von der Bundespräsidentin zu einem offiziellen Besuch empfangen, bei welchem die bilaterale Beziehung, insbesondere im Wirtschaftsbereich, angesprochen wurde. Im Zentrum des Treffens standen auch die Bemühungen der Schweiz zur Normalisierung der Beziehungen zwischen Armenien und der Türkei.⁴¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL

DATE: 17.06.2011
ANITA KÄPPELI

Nach dem Nationalrat stimmte auch der Ständerat dem **DBA** mit der Türkei zu.⁴²

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.01.2012
EMILIA PASQUIER

Lors de la semaine verte internationale, le ministre de l'économie **Johann N. Schneider-Ammann** s'est rendu à Berlin. Il y a notamment rencontré la ministre allemande de l'Agriculture, Ilse Aigner, ainsi que Philipp Rösler, ministre de l'économie, afin de discuter des relations économiques, notamment des questions fiscales, ainsi que de la question délicate du bruit des avions. En février, le ministre s'est envolé pour la Pologne avec une délégation économique. C'est ensuite aux portes de l'Europe, en Turquie, que s'est déplacé Johann Schneider-Ammann afin d'approfondir les liens bilatéraux économiques entre la Suisse et la Turquie. En vue de faire avancer divers dossiers bilatéraux, le ministre a ensuite rencontré quatre commissaires européens à Bruxelles. En mai, il s'est rendu à Paris pour y rencontrer son homologue français, Michel Sapin, avec qui il a notamment évoqué l'accord récemment signé au sujet de l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Toujours en Europe, le ministre a ensuite pris part à une réunion trilatérale avec ses homologues allemands et autrichiens. Puis, accompagné d'une délégation économique, le conseiller fédéral s'est rendu en Chine pour renforcer les relations de commerce entre les deux pays. Toujours en Asie, mais en octobre, Johann Schneider-Ammann a accompagné la présidente de la Confédération à l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale à Tokyo. Un mois plus tard,

Singapour et la Malaisie ont accueilli le ministre suisse avec l'objectif d'intensifier les liens économiques entre les deux pays. Ce voyage s'est conclu par de premières négociations avec la Malaisie en vue d'un accord de libre-échange avec l'AELE. Johann Schneider Ammann s'est ensuite rendu en Italie pour une visite de travail, la péninsule étant le deuxième partenaire commercial de la Suisse.⁴³

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 10.10.2013
EMILIA PASQUIER

La visite du **ministre turc des affaires étrangères Ahmet Davutoğlu** a été l'occasion pour la Suisse de renforcer sa coopération stratégique avec la Turquie. Les deux pays souhaitent mieux coopérer dans les domaines suivants: les grands événements pour les deux pays, les présidences des organisations internationales, ainsi que d'autres dossiers présentant des intérêts communs. La presse a relevé l'intérêt stratégique de la Suisse pour la Turquie, prochain hôte du G20.⁴⁴

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 23.11.2015
CAROLINE HULLIGER

Johann Schneider-Amman a participé à la **Conférence ministérielle de l'AELE** qui s'est tenue le 23 novembre à **Genève**. Il a été question des négociations en cours concernant les accords de libre-échange avec la Géorgie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et le Vietnam et des accords en vue avec la Turquie, le Canada et le Mexique. Par ailleurs, les ministres de l'AELE ont rencontré l'ambassadeur américain Michael Punke, représentant adjoint au commerce, qui les a informés de l'avancement des négociations de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE.⁴⁵

Bons offices

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 12.10.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En octobre, suite à la rencontre d'Istanbul en marge du Forum onusien de l'alliance des civilisations, notamment entre la cheffe du DFAE et le président des Etats-Unis, Barak Obama, les **chefs des diplomaties arménienne, turque, européenne, française, américaine, russe et suisse** se sont rendus à Zurich. Ils y ont signé deux accords de réconciliation prévoyant l'établissement de relations diplomatiques, le développement de nouvelles relations bilatérales entre la Turquie et l'Arménie, ainsi que la mise en place d'une sous-commission intergouvernementale relative au massacre arménien du début du siècle dernier.⁴⁶

RAPPORT

DATE: 14.12.2018
AUDREY BOVEY

Au mois de décembre 2018, le Conseil fédéral publiait son **rapport en réponse au postulat «Bons offices. Faire un bilan des démarches de facilitation et de médiation de la Suisse au niveau international»**. A titre de rappel, la notion de «bons offices» regroupe différentes actions menées par la Suisse en faveur de la promotion de la paix: les mandats de puissance protectrice et de représentation d'intérêts étrangers, la politique d'État hôte – organisation de conférences ou de négociations de paix sous l'égide de la Suisse ou celui de l'ONU – ainsi que l'ensemble des activités relatives à la facilitation du dialogue et à la médiation. Le rapport fait ainsi état des mandats de puissance protectrice exercés notamment par la Suisse en Iran pour les Etats-Unis et l'Arabie saoudite, en Géorgie pour la Russie ou encore en Egypte pour l'Iran. Dans le domaine de la médiation, le Conseil fédéral se félicite de pouvoir compter sur «un solide réseau de contacts et des relations soigneusement entretenues depuis de longues années», ayant par exemple permis à la Suisse d'exercer une médiation entre l'Arménie et la Turquie en 2009 ou d'assurer des mandats de soutien tels que ceux exercés depuis 2012 dans le contexte des conflits en Colombie ou au Myanmar. Si les bons offices permettent à la Confédération de se profiler sur la scène internationale et facilitent sous certains aspects le développement de la politique extérieure helvétique, ils sont également synonymes de véritable valeur ajoutée. «Ils servent l'image de la Suisse», peut-on finalement lire en conclusion du rapport de l'exécutif fédéral.⁴⁷

POSTULAT
DATE: 01.03.2016
AMANDO AMMANN

Politique du développement

Der Bundesrat solle konkrete Massnahmen in den Bereichen Nothilfe und Wiederaufbauhilfe ausarbeiten und die Prüfung einer Zusatzfinanzierung mittels ausserordentlichem Rahmenkredit einleiten. Das forderte Nationalrätin Schmid-Federer (cvp, ZH) im März 2015 mit ihrem Postulat «**Förderung des Schutzes der Flüchtlinge aus Syrien mittels Hilfe vor Ort**», ebenso wie das gleich lautende Postulat Eder (fdp, ZG; Po.15.3026).

Schmid-Federer nahm in ihrer Postulatsbegründung Bezug auf ein Postulat der SPK-NR, welches Massnahmen zur Verteilung grösserer Flüchtlingsgruppen aus Syrien zur Entlastung der angrenzenden Staaten prüfen liess. Die Unterbringungs- und Versorgungslage syrischer Flüchtlinge habe sich im Libanon und der Türkei verschlechtert, argumentierte Schmid-Federer. Um den Migrationsdruck auf Europa zu mindern müsse man nun in Syrien und dessen Nachbarstaaten nebst den Nothilfemassnahmen auch Massnahmen im Bildungs- und Gesundheitsbereich umsetzen, welche den Wiederaufbau Syriens zum Ziel hätten.

In seiner Stellungnahme erwähnte der Bundesrat die bereits geleistete Unterstützung an die Opfer des Syrienkonflikts. So habe die Schweiz bis Ende 2014 CHF 128 Mio. investiert und man plane die Aufnahme von 3000 schutzbedürftigen Personen. Eine direkte Wiederaufbauhilfe sei aufgrund der gegenwärtigen Situation in Syrien undenkbar, doch der Bundesrat werde die durch das Postulat geforderten Massnahmen sowie deren Finanzierung weiterhin prüfen. Er beantrage daher die Annahme des Postulats.

Nachdem das Postulat in der Sommersession 2015 noch von Roland Büchel (svp, SG) bekämpft worden war, kam es in der Frühlingssession 2016 zur nationalrätlichen Diskussion. Roland Büchel unterstützte zwar das Schweizer Engagement in Syrien, zeigte sich aber kritisch hinsichtlich weiterer Ausgaben, welche einen ausserordentlichen Rahmenkredit benötigen könnten. Der zuständige Bundesrat Didier Burkhalter machte die bundesrätliche Position klar, dass an einen Wiederaufbau in Syrien noch lange nicht zu denken sei und die Schweiz seit der Einreichung des Postulats weitere CHF 122 Mio. für die Nothilfe vor Ort eingesetzt habe. Der Bundesrat empfahl das Postulat, wie bereits jenes von Joachim Eder, zur Annahme. Dieser Empfehlung folgte die grosse Kammer mit 121 zu 67 Stimmen, die Gegenstimmen stammten von der geschlossen stimmenden SVP-Fraktion und FDP-Nationalrat Jauslin (fdp, AG).⁴⁸

Politique économique extérieure

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 27.11.1990
BRIGITTE CARETTI

Le **Conseil fédéral** décréta, en novembre, un élargissement de l'interdiction des **livraisons d'armes** à toute la péninsule arabique. Une telle prohibition était effectivement déjà en vigueur, depuis 1980, en direction de l'Irak et de l'Iran. Des voix s'élevèrent cependant pour souhaiter que cette mesure soit également appliquée à la Turquie ainsi qu'à toutes les nations engagées dans la crise du Golfe.⁴⁹

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 21.11.1991
ANDRÉ MACH

Après l'éclatement de la guerre du Golfe, le **Conseil fédéral a interdit**, comme il l'avait déjà fait pour les autres pays de la région, **l'exportation de matériel de guerre vers la Turquie**. Cela n'a pas manqué de susciter les critiques de la part du ministère turc des affaires étrangères. Par contre, les entreprises suisses ont été autorisées à continuer à livrer du matériel militaire aux pays engagés dans la guerre mais extérieurs à la région du Golfe, comme la France ou les Etats-Unis, à condition que ceux-ci garantissent qu'ils n'utiliseront pas ces armes dans le conflit.

L'interdiction d'exportation de matériel de guerre vers la Turquie a été levée au mois de juin par le Conseil fédéral; mais face aux opérations menées par l'armée turque contre les combattants kurdes à la frontière de l'Irak, les autorités fédérales ont décidé de bloquer toutes les exportations d'armes jusqu'à ce qu'il soit procédé à une clarification du droit international. Après l'adoption de cette mesure, les autorités turques n'ont pas caché leur intention de renoncer aux commandes d'armes suisses et de s'adresser à d'autres fournisseurs au cas où l'embargo se prolongerait.⁵⁰

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 03.03.1992

ANDRÉ MACH

Le **Conseil fédéral** a décidé de lever l'interdiction, en vigueur depuis l'invasion du Koweït, d'**exporter du matériel de guerre** en direction de trois pays de la péninsule arabique, à savoir l'Arabie saoudite, le Bahreïn et les Emirats arabes unis*. L'interdiction touchant la Turquie a également été assouplie. Par contre, les restrictions concernant la Chine ont été maintenues en raison de la situation des droits de l'homme qui y règne.⁵¹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 30.12.1992

ANDRÉ MACH

Les **exportations suisses de matériel de guerre** ont connu une diminution sensible en 1992; elles se sont élevées à 259 millions de francs contre 327 millions en 1991, ce qui représente 0,28% de l'ensemble des exportations suisses. Les principaux clients ont été la Turquie (63,5 millions de francs), l'Allemagne (21) et la Suède (17).⁵²

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.12.1998

FRANÇOIS HUGUENET

La **Turquie** a attribué en 1997 la **construction d'un barrage** gigantesque à un consortium dirigé par l'entreprise suisse Sulzer Hydro et auquel appartient Asea Brown Boveri (ABB). Devisé à 2,4 milliards, le barrage d'Illisu devrait créer un lac de 313 km² intégré dans le projet de 50 milliards de francs «Sud-Est Anatolie (GAP)» sur territoire kurde. Malgré la forte mobilisation des ONG en Suisse qui ont massivement critiqué le projet, le Conseil fédéral a accordé une garantie contre les risques à l'exportation (GRE) de 470 millions pour la réalisation d'Illisu. Les principaux griefs adressés au projet concernaient un courant électrique trop cher à la production, la création de tensions politiques, de dégâts écologiques importants et le déplacement de personnes. La destruction d'un patrimoine archéologique mondial est aussi avancée. A ces critiques, l'OFAEE a répliqué que le projet se ferait de toute façon et que si la Suisse y était présente, elle aurait une influence positive sur ces problèmes.⁵³

MOTION

DATE: 06.10.2000

FRANÇOIS BARRAS

En puisant dans son excédent de recettes, la **Garantie contre les risques à l'exportation (GRE) a remboursé 100 millions de francs** à la Confédération durant l'année sous revue. Le reste des avances à payer s'élevait encore à 550 millions de francs en fin d'année, malgré une augmentation de 25% de l'engagement de la GRE. En tout, les remboursements effectués ces six dernières années s'élèvent à 1108 millions de francs. En 2000, l'engagement de la GRE s'est focalisé sur la Turquie, le Mexique, la Chine, l'Iran et l'Indonésie, en fonction de la taille des marchés conclus – la moitié de l'aide financière de la GRE a été investi envers ces cinq pays. De plus, trois grands projets en Iran, en Thaïlande et au Mexique ont reçu des garanties conséquentes. Afin de mieux cerner les risques d'abus ou de malversations liées à la distribution de ces sommes, une motion Aepli (ps, ZH) a été déposée au Conseil national. Après avoir pris connaissance des exigences de cette dernière – modifications législatives afin de garantir que les opérations d'exportations concernées ne soient en aucune manière liées à des actes de corruption –, le Conseil fédéral a proposé de classer la motion au motif que celle-ci reprenait les points contenus dans les dispositions récentes du gouvernement. Le Conseil national a suivi cette proposition.⁵⁴

RAPPORT

DATE: 14.03.2002

FRANÇOIS BARRAS

Dans son **rapport sur la politique extérieure 2001**, le gouvernement a soumis aux Chambres la liste des accords économiques menés avec ses partenaires : accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le royaume de Jordanie, de la République de Croatie et de la Turquie, accords avec la Communauté européenne et la Norvège, accords de coopération économique avec la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie et Herzégovine, accords de réassurance avec la France et l'Autriche. Les deux Chambres ont adopté le rapport.⁵⁵

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 24.12.2008

ELIE BURGOS

Alertés par un rapport d'experts accablant, qui jugeait que le projet ne respectait pas les normes de la Banque mondiale, ni celles concernant l'écologie ou la protection de la population et du patrimoine, la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche se sont retirées du **projet de barrage géant à Illisu** (Turquie). De fait, les trois pays ont décidé de suspendre l'assurance durant 180 jours pour tous les contrats de livraison. Quatre entreprises suisses sont concernées par cette décision pour 225 millions de francs.⁵⁶

RAPPORT

DATE: 31.12.2015
CAROLINE HULLIGER

Les **exportations de matériel de guerre** ont enregistré une baisse de 21% en 2015 par rapport à l'année précédente. Les entreprises suisses ont ainsi exporté pour un montant de 446,6 millions de francs de matériel de guerre (contre 563,5 millions de francs en 2014), ce qui représente une part de 0,16% des exportations suisses. La Suisse a exporté du matériel dans 71 pays. En tête des pays destinataires, nous retrouvons l'Allemagne avec des livraisons d'une valeur de 130,3 millions de francs, suivie de l'Inde (45,5 millions), de l'Indonésie (44,2 millions), des États-Unis (26,3 millions) et de l'Italie (24,4 millions).

En ce qui concerne le respect des non-réexportations, la Suisse a fait valoir son droit de contrôle en envoyant des experts du SECO en Corée du Sud, en Estonie, au Ghana, en Indonésie, en Jordanie, au Liban, à Macao, au Mexique et en Turquie. Les inspections qui y ont été menées ont montré que tous ces pays avaient respectés leur engagement de ne pas réexporter le matériel de guerre sans l'accord de la Suisse.

Par ailleurs, le Traité sur le commerce des armes (TCA) adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 2013 a été approuvé par les Chambres fédérales et entré en vigueur pour la Suisse le 30 avril 2015.⁵⁷

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL

DATE: 04.03.2019
AUDREY BOVEY

Le 4 mars 2019, le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord de libre-échange actualisé** entre les Etats de l'AELE et la Turquie **et de l'accord agricole révisé entre la Suisse et la Turquie**. Avec un résultat de 27 voix pour, 1 contre et 13 abstentions, le sénateur genevois Robert Cramer (verts, GE) est le seul à avoir exprimé son opposition au projet qui, dès lors, passe au Conseil national.⁵⁸

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL

DATE: 19.06.2019
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2019, le Conseil national s'est à son tour penché sur le projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord de libre-échange actualisé** entre les Etats de l'AELE et la Turquie **et de l'accord agricole révisé entre la Suisse et la Turquie**. La chambre basse s'est dans un premier temps montrée favorable à l'entrée en matière (131 voix pour, 55 contre et 1 abstention), et ce aux dépens de la minorité Molina (ps, ZH), qui proposait aux conseillères et conseillers nationaux de renvoyer le projet au Conseil fédéral, afin que l'arrêté fédéral en question ne soit soumis une nouvelle fois à l'Assemblée fédérale uniquement lorsque le constat d'une amélioration de la situation des droits de l'homme en Turquie aurait été établi (la minorité s'en réfère alors au rapport de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et/ou au rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme). Lors du vote sur l'ensemble, le Conseil national s'est prononcé de manière analogue à la majorité du Conseil des Etats et de la CPE-CN, en acceptant le projet d'arrêté fédéral par 129 voix contre 49 et 6 abstentions.

Les deux chambres ont confirmé l'adoption de la version définitive du texte à l'occasion du vote final du 21 juin 2019.⁵⁹

1) Presse du 13.9.90.

2) BO CE, 1991, p.121ss.; BO CN, 1991, p.572ss.; FF, I, 1991, p.887ss.

3) Presse du 9.4. et 10.4.91.

4) BO CE, 2019, p. 458 ss.; BO CN, 2019, p. 1315 ss.; Rapport de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe

5) JdG et NZZ, 17.11.90.

6) FF, I, 1993, p.365ss.; Presse des 19.5., 25.8., 23.9., 24.9. et 25.9.92; NQ 14.6. et 5.9.92; BaZ, 11.7.92.; Presse du début du mois d'août et 12.8.92. (Le DFF a précisé que ce montant ne dépasserait pas 2 millions de francs); Sur les négociations avec l'Afrique du Sud: NQ, 23.9. et 24.9.92.

7) BO CE, 1992, p.133; BO CE, 1992, p.986ss.; BO CN, 1992, p.1779ss.; BO CN, 1992, p.578s.; FF, I, 1992, p.1202ss.; FF, V, 1992, p.909ss.; Presse du 21.3.92 (signature de l'accord).

8) FF, 2006, p. 1635 ss.; BO CE, 2006, p. 26 ss; BO CN, 2006, p. 246 ss.

9) BO CE, 2017, p. 462 ss.; BO CN, 2017, p. 907 ss.; Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport; So-Bli, 2.7., 9.7.17

10) Presse du 4.4. et 6.4.91.

11) BO CN, 1993, p. 2588 s.; Presse du 25.6 au 30.6.93; Hebdo, 1.7.93.

12) Presse du 1.7 au 9.7.93 et du 13.7.93; 24 Heures, 23.7.93 (interview de l'ambassadeur turc à Berne).

13) Presse des 29.7, 30.7, 19.8, 20.8, 25.8 et 1.9.93; NZZ, BZ et TA, 26.8.93.

14) Presse des 24.8, 26.8, 30.8, 10.9 et du 13.9 au 16.9.93; Hebdo, 26.8.93; DAZ, 21.9.93.

15) Presse du 10.8.94; Bund et 24 Heures, 18.8.94.

16) SGT, 9.5.97; presse des 10.5 et 12.5.97.

17) 24 Heures, 24.6, 7.7, 18.9 et 17.10.98; presse du 25.6, 24.7 et 27.7.98.

18) Lib., 17.2.99; TG, 8.3.99; NF, 1.7.99.

19) BO CN, 2001, p. 164 ss.; NZZ, 16.3.01.

20) Communiqué de presse du DFE du 18.3.02; TG, 19.3.02; presse du 27.3.02. presse du 7.6.02.

21) Presse des 24.9, 1-3, 6, 27, 28, 30.10 et 1.11.03; TA, 4.10 et 11.11.03; SoZ, 5.10.03.

22) Presse des 21.1 et 26.1.04.

23) LT, 4.2.05; Lib., 7.2.05; NZZ, 26.2 et 30.3.05; TG, 18.6.05; LT, 24.6.05; 24h, 28.6.05; communiqué de presse du DFAE,

25.7.05; LT, 3.8, 14.10 et 31.10.05; QJ, 29.11.05; NZZ, 15.12.05.

24) 24h, 5.4.05; NZZ, 30.4.05; Lib., 12.7.05; LT, 22.7.05; Lib., 6.8.05; LT, 19.8.05; 24h, 18.10.05; NZZ, 26.10.05; communiqué

de presse du DFE, 21.10.05; NZZ, 2.12.05.

25) LT, 14.6.05.

26) NZZ, 7.2.07; LT et Exp., 9.2.07; NZZ, 29.5.07; 24h, 11.7.07; NZZ, 17.7.07.

27) Lib., 20.12.07.

28) NZZ, 7.1.08; Lib., 10.1.09 et NZZ, 15.1.08; NZZ, 3.3.08; 24h et NZZ, 13.5.08; LT, 27.6.08; LT et NZZ, 5.8.08; LT, 3.10.08; LT et NZZ, 4.10.08; presse du 11.11.08; LT, 23.12.08.

29) LT, 5.2.08; NZZ, 7.2.08; communiqué de presse du DFE, 19.2.08; LT, 30.4.08 et 24h, 3.5.08; NZZ, 13.5.08; LT, 9.7.08 et presse du 13.7.08; LT, 5.9.08; LT, 19.11.08; NZZ, 25.11.08.

30) LT, 23.5.08.

31) AZ, 9.9.08; BaZ, 11.9.08; LT, 12.9.08.

32) NZZ, 28.2.09; LT, 2 et 3.3.09; NZZ et BaZ, 28.10.09; NZZ, 18.11.09.

33) LT, 7 et 8.7.09.

34) FF, 2009, p. 1877 ss.; BO CE, 2009, p. 341; BO CN, 2009, p. 1717.

35) BO CN, 2009, p. 1887 s.

36) BO CE, 2010, p. 703 s.

37) FF, 2010, p. 5067.

38) LT, 25 et 26.11.10; Lib., 26.12.10.

39) Medienmitteilung EDA vom 19.1.11; TA, 25.1.11; Presse vom 4.2.11; Medienmitteilung EDA vom 8.2. und Presse vom 9.2.11; OJ, 12.2.11; Medienmitteilung EDA vom 11.3.11; NZZ, 1.4.11; Medienmitteilung EDA vom 11.4.11; NZZ, 31.5.11; NLZ und SoS, 3.6.11; Medienmitteilung EDA vom 16.6. und NZZ, 17.6.11; LT, 1.7.11; BaZ, 14.7.11; NZZ, 4.8.11; SN, 27.9.11; Medienmitteilung EDA vom 29.9.11; NZZ, 12.10.11; Medienmitteilung EDA vom 14.11.11; Medienmitteilung EDA vom 22.11.11; Medienmitteilung EDA vom 23.12.11.

40) NZZ, 7.1.11; NLZ, 1.4. und Lib., 6.4.11; SN, 20.4.11; NLZ, 13.7.11; NZZ, 11.8.11.

41) Medienmitteilung EDA vom 3.5.11; NZZ, 4.5.11.

42) AB NR, 2011, S. 706 ff., 719 ff. und 1290; AB SR, 2011, S. 695 ff. und 709; BBl, 2011, S. 4949 ff.

43) Communiqué du DFE du 17.01.12; NZZ, 21.01.12; Communiqué du DFE du 10.02.12; Communiqué du DFE du 20.03.12; Communiqué du DFE du 30.04.12; Communiqué du DFE du 25.04.12; Communiqué du DFE du 21.06.12; Communiqué du DFE du 05.07.12; Communiqué du DFE du 11.10.12; Communiqué du DFE du 29.10.12 et 05.11.12; Communiqué du DFE du 28.11.12.

44) Communiqué du DFAE du 10.10.13; NZZ, 26.10.13.

45) Conférence ministérielle de l'AELE à Genève

46) LT, 8.4, 9.10 et 12.10.09.

47) Rapport CF du 14.12.2018

48) AB NR, 2015, S. 1271; AB NR, 2016, S. 42 f.

49) Presse des 15.11. et 22.11.90; TW, 27.11.90; Europa, 1990, no 10-12, p. 7.

50) Presse du 18.1. (interdiction d'exporter du matériel de guerre), 21.1. (critiques de la Turquie) et 28.6.91 (levée de l'interdiction); TA, 10.8.91; Suisse, 21.11.91.

51) Presse du 3.3.92.

52) Presse du 17.2.93.

53) Lib., 28.8.98; presse du 1.12.98 (décision du CF).

54) FF, 2000, p. 858 s.; BO CN, 2000, p. 1194

55) FF, 2002, p. 1198 ss.; BO CN, 2002, p. 52 s., 97 ss. et 473; BO CE, 2002, p. 177 ss. et 266

56) LT, 29.3.08; NZZ et TG, 24.12.08.

57) Rapport sur les exportations de matériel de guerre 2015; TG, 24.2.16

58) BO CE, 2019, p. 3 ss.; FF, 2018, p. 749 ss.

59) BO CE, 2019, p. 590; BO CN, 2019, p. 1216 ss.; BO CN, 2019, p. 1368